

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 14 septembre 2020, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none"> Permettre la réduction de la bande d'isolement à 1,5 mètre sur la portion arrière du terrain, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 3,0 mètres. (DM 2020-0048) 	795, boulevard Arthur-Sauvé
<ul style="list-style-type: none"> Permettre la réduction de la marge latérale gauche du garage détaché à 0,5 mètre, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 0,75 mètre. (DM 2020-0054) 	563, rue des Monts
<ul style="list-style-type: none"> Permettre la réduction de la marge arrière du bâtiment principal à 6,9 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 7,6 mètres. (DM 2020-0061) 	69, rue du Docteur-Corriveau
<ul style="list-style-type: none"> Permettre la réduction de la marge arrière d'un agrandissement projeté à 5,63 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette marge à 7,6 mètres. (DM 2020-0063) 	681, boulevard Louis-Joseph-Papineau
<ul style="list-style-type: none"> Permettre la construction d'un garage en sous-sol lors de la reconstruction du bâtiment principal, alors que le règlement numéro 1675 de zonage interdit qu'un garage en sous-sol soit érigé pour une construction unifamiliale. (DM 2020-0065) 	827, boulevard René-Lévesque
<ul style="list-style-type: none"> Permettre l'érection d'une enseigne de 2,53 mètres carrés sur le mur latéral gauche du bâtiment sans qu'elle soit installée face à une voie publique ou une allée de circulation privée, alors que le règlement numéro 1675 de zonage permet une telle enseigne seulement si elle est installée face à une voie publique ou une allée de circulation privée. (DM 2020-0068) 	163, boulevard Arthur-Sauvé
<ul style="list-style-type: none"> Permettre un dégagement entre deux bâtiments principaux (bâtiments C et D) de 3,71 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage établit cette norme à 5 mètres. (DM 2020-0073) 	185, chemin de la Grande-Côte

Ces demandes seront soumises à une consultation écrite qui aura lieu jusqu'au **jeudi 3 septembre 2020**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel à greffe@saint-eustache.ca ou par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le jeudi 3 septembre 2020 à 16 h 30, à l'adresse suivante :**

M^e Isabelle Boileau, greffière
Ville de Saint-Eustache
145, rue Saint-Louis
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle conformément aux arrêtés numéros 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Fait à Saint-Eustache, ce 11^e jour d'août 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau